



Note d'unité

M2E MC | N° 2021-D-000106

Décision du 06 juillet 2021

**Décision M2E MC n° 2021-D-000106 du 06 juillet 2021
portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle Maintenance Courante
(MC) au délégué, à la responsable des Ressources Humaines de l'unité et aux responsables
Métiers**

Le directeur de l'unité opérationnelle Maintenance Courante,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 03 octobre 2019 (note générale n°2019-51) au directeur du département M2E par la Présidente-Directrice générale ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 01 janvier 2020 (n°M2E 2019-D-000205) au directeur de l'unité opérationnelle M2E Maintenance Courante (MC) par le directeur du département M2E ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Jean-Baptiste PIHET, délégué du directeur et responsable du pôle pilotage & QSE,
- Sandra JULES, responsable des Ressources Humaines de l'unité opérationnelle Maintenance Courante,
- Philippe SEDZIK, responsable Métiers de l'unité opérationnelle Maintenance Courante,
- Mathias DARTHENAY, responsable Métiers de l'unité opérationnelle Maintenance Courante,

à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n°1 (Application du droit du travail et gestion des ressources humaines) et de la disposition n°2 (Sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) de sa délégation de pouvoirs du 1^{er} janvier 2020 (Note de département n° 2019-D-000205) susvisée.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation M2E MC n°2021-D-000029 du 16 février 2021.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 06 juillet 2021

Jean-Charles BOIDIN
Le directeur de l'unité opérationnelle Maintenance Courante